

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de la convocation du conseil municipal : 01/09/2020

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MAYET Quentin, MONNIER Romain, ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, CANDAS Brigitte, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 20h55*), TRIPOTIN Stéphanie

Absent excusé : Monsieur MALET Fabrice

A été élu secrétaire de séance : Madame DERRIEN Karine

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour. Madame le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : « 81 La Richardais : enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau ». Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Décisions du Maire : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncements à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrés dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 17, située 83 Le Logis du Prieuré ;
- Parcelle cadastrée A n° 1493, située 21 Rue des Myosotis ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1468, située 4 Route de l'Etang ;

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 20h55.

Informations :

LAVAL Agglomération – désignation des représentants dans les différentes commissions pour la Commune de Louvigné

- Commission 1 « Transition économique et enseignement supérieur » : Monsieur Philippe RUAULT et Madame Morgane LE MERRER
- Commission 2 « Aménagements, habitat, politique de la ville » : Madame Christine DUBOIS et Madame Marie-José HOREL
- Commission 3 « Mobilité » : Monsieur Jean-Paul PINEAU
- Commission 4 « Environnement » : Madame Stéphanie TRIPOTIN et Monsieur Romain MONNIER
- Commission 5 « Culture » : Monsieur Quentin MAYET
- Commission 6 « Sport » : Monsieur Cédric ROUSSEAU
- Commission 7 « Actions sociales et santé » : Madame Karine DERRIEN
- Commission 8 « Ressources » : Monsieur Jérémy GRENEAU

LAVAL Agglomération – désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la Commune de Louvigné

Titulaire : Monsieur Sylvain LELOUP

Suppléant : Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA

Délibération n° 46/2020

Désignation des délégués

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes le 25 mai 2020, l'assemblée doit maintenant procéder à la désignation des délégués dans les différentes instances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVIGNÉ a décidé de nommer :

Elu « référent sécurité routière » :

Monsieur Jean-Paul PINEAU

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 47/2020

LAVAL Agglomération – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

PRÉSENTATION DE LA DÉCISION

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code Général des Impôts, LAVAL Agglomération a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes.

Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal le choix de LAVAL Agglomération.

Par délibération n° 57 du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a arrêté la composition de la CLECT de la façon suivante :

- Deux représentants par Commune hors Laval (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- 10 représentants pour la Ville de Laval (5 titulaires et 5 suppléants) ;

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT soient élus, il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de scrutin pour procéder au choix des membres de la CLECT.

Madame le Maire propose, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé à l'élection au sein du Conseil Municipal du représentant amené à siéger à la CLECT par un vote à main levée (si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité). Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

DÉLIBÉRATION

Sur proposition de Madame le Maire,

Il est donc procédé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération de LAVAL Agglomération en date du 16 juillet 2020 fixant la composition de la CLECT,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote (à main levée) pour la désignation des représentants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE :

De désigner :

Madame Christine DUBOIS, membre titulaire de la CLECT ;

Monsieur Jérémy GRENEAU, membre suppléant de la CLECT ;

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 48/2020

COVID – 19 : remboursement des acomptes suite aux annulations de location de la Salle des Loisirs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID – 19, des contrats de location de la Salle des Loisirs ont été annulés :

- Un contrat conclu pour le week-end des 17 au 19 juillet 2020 (acompte versé : 124 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 31 juillet au 02 août 2020 (acompte versé : 128 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 04 au 06 septembre 2020 (acompte versé : 128 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 25 au 27 septembre 2020 (acompte versé : 128 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 02 au 04 octobre 2020 (acompte versé : 128 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 29 au 31 mai 2020 puis reporté au week-end des 16 au 18 octobre 2020 (acompte versé : 134 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 10 au 12 avril 2020 puis reporté au week-end des 30 octobre au 1^{er} novembre 2020 (acompte versé : 137 €) ;

Soit un total de : 907 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser ces acomptes liés à des locations annulées pour cause de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 49/2020

Associations : charte d'engagement pour l'utilisation des locaux et équipements sportifs communaux pendant la crise sanitaire

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de faire signer une charte d'engagement à chaque association utilisant les locaux et équipements sportifs communaux.

Elle explique que dans une logique de coresponsabilité, la présente charte d'engagement a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des équipements appartenant à la Commune et de reprise des activités dans le respect des directives gouvernementales, municipales et fédérales permettant de satisfaire aux exigences des mesures générales sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Elle présente ensuite au Conseil Municipal le modèle de charte d'engagement qui pourrait être diffusé.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette charte d'engagement et de la présenter aux associations utilisant les locaux et équipements sportifs communaux pour signature.

Le Conseil Municipal se réserve, cependant, le droit de modifier ou de supprimer cette charte d'engagement en cas d'évolution de l'épidémie ; voire l'arrêt pur et simple des mises à disposition.

Cette charte d'engagement sera annexée à la présente délibération.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 50/2020

81 « La Richardais » : enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 44/2020 du 16 juillet 2020 quant à la demande de Monsieur Dominique RICHARD, propriétaire du lieu-dit 81 « La Richardais » à Louvigné, d'acheter à la Commune de Louvigné une surface de 821 m² sur le chemin rural n° 9 dit de Bécheveau correspondant au bras du chemin rural qui permet d'accéder à sa propriété.

En contrepartie, la Commune de Louvigné achèterait 313 m² de la parcelle cadastrée A n° 578, appartenant à Monsieur Dominique RICHARD, afin que les véhicules engagés dans le chemin puissent faire demi-tour avant d'accéder à sa propriété.

Ce qui correspond à un reliquat de 508 m².

Comme convenu lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, un courrier a été envoyé à Monsieur Dominique RICHARD le 04 août 2020 précisant exactement les modalités de cette transaction, à savoir :

- L'intégralité des frais liés à l'enquête publique seront à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- Deux actes de vente seront nécessaires pour la régularisation ;
- L'intégralité des frais liés au bornage et aux deux actes de vente seront à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- La vente sera réalisée moyennant la somme de 304,80 € pour une surface de 508 m² (reliquat) ;

Monsieur Dominique RICHARD a donné son accord dans un courrier déposé en Mairie le 07 septembre 2020.

DELIBÉRATION

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant qu'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau, bras du chemin rural qui permet d'accéder au lieu-dit 81 « La Richardais » à Louvigné, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Considérant que l'aliénation de cette partie du chemin rural au riverain (821 m²) apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L. 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la Commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau (821 m²), en application de l'article L. 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le public et l'administration ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

La séance est suspendue de 21h30 à 22h30 par l'intervention de Monsieur Florian BERCAULT, Président de LAVAL Agglomération, qui présente la démarche du projet de territoire pour LAVAL Agglomération.

Délibération n° 51/2020

Demande d'achat d'une bande de terrain donnant sur l'allée piétonne entre le Domaine des Charmes et la Résidence la Fontaine : déclassement d'un immeuble relevant du domaine public communal

Monsieur Romain MONNIER ne prenant pas part au débat.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. et Mme Philippe MONNIER, domiciliés au 9 Domaine des Charmes à Louvigné, qui souhaitent pouvoir acquérir environ 100 m² à la limite de leur parcelle et qui correspondent à la pointe d'espace vert située dans l'allée piétonne entre le Domaine des Charmes et la Résidence la Fontaine.

Elle précise que le découpage ne viendra pas empiéter sur le passage dans l'allée piétonne.

Cette parcelle (pointe + allée piétonne) est actuellement dans le domaine public de la Commune.

Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif qui constate son déclassement.

Vu la situation de cette bande de terrain (pointe d'environ 100 m²) donnant sur l'allée piétonne entre le Domaine des Charmes et la Résidence la Fontaine qui n'est plus affecté à l'usage du public et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la collectivité.

Vu le souhait de racheter cette bande de terrain par M. et Mme Philippe MONNIER, domiciliés au 9 Domaine des Charmes à Louvigné, afin de pouvoir agrandir leur parcelle.

Madame le Maire propose son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la Commune (pointe d'environ 100 m²). Le restant correspondant à l'allée piétonne resterait dans le domaine public de la Commune.

Monsieur Romain MONNIER ne prenant pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De déclasser cette bande de terrain d'environ 100 m² et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune ;
- De fixer le prix de vente à 30 € le m² suivant le bornage définitif ;
- Que les frais de bornage ainsi que les frais de notaire liés à cette vente seront à la charge de M. et Mme Philippe MONNIER ;
- Désigne Maître Sébastien COLLET, Notaire à Argentré (Mayenne), pour établir l'acte de cession ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

Un courrier va être envoyé à M. et Mme Philippe MONNIER dans ce sens. S'ils donnent leur accord le dossier sera traité suivant les modalités de la présente délibération.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 52/2020

Territoire d'Énergie Mayenne : devis d'éclairage public pour l'ajout d'une lanterne et demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un devis estimatif de Territoire d'Énergie Mayenne pour l'ajout d'une lanterne au niveau du 14 Grande Rue à Louvigné afin de supprimer un point noir dans le bourg et ainsi améliorer la sécurité routière.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'Énergie Mayenne 25 %	Maîtrise d'œuvre 4 %	Participation de la Commune
847,94 €	211,99 €	33,92 €	669,87 €

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le Comité Syndical le 07 décembre 2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux par l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'Énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Énergie Mayenne selon **l'application du régime dérogatoire** :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :

669,87 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
-----------------	--

- De demander au Conseil Départemental une aide au titre du produit des amendes de police 2020 pour l'amélioration de la sécurité routière.
- D'approuver le plan de financement comme suit :
 - Produit des amendes de police (25 % d'une dépense HT) : 167,47 €
 - Autofinancement : 502,40 €
 - Total HT : 669,87 €

Les crédits sont prévus au budget principal 2020 en section investissement dépense.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 53/2020

Territoire d'Énergie Mayenne : devis d'éclairage public pour l'achat d'un éclairage autonome et demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un devis estimatif de Territoire d'Énergie Mayenne pour l'achat d'un éclairage autonome à installer sur le Chemin de la Doyère afin de sécuriser, entre autres, le trajet des jeunes rejoignant les abris bus pour prendre les transports scolaires et ainsi améliorer la sécurité routière.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'Énergie Mayenne 25 %	Maîtrise d'œuvre 5 %	Participation de la Commune
4 206,11 €	1 051,53 €	210,31 €	3 364,89 €

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le Comité Syndical le 07 décembre 2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux par l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'Énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Énergie Mayenne selon l'**application du régime dérogatoire** :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	3 364,89 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
---	-------------------	--

- De demander au Conseil Départemental une aide au titre du produit des amendes de police 2020 pour l'amélioration de la sécurité routière.
- D'approuver le plan de financement comme suit :
 - Produit des amendes de police (25 % d'une dépense HT) : 841,22 €
 - Autofinancement : 2 523,67 €
 - Total HT : 3 364,89 €

Les crédits sont prévus au budget principal 2020 en section investissement dépense.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

Délibération n° 54/2020

Elagage des haies et broyage des bermes : résultat de la consultation pour les années 2020 – 2021 et 2022

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à un appel à la concurrence concernant les travaux d'élagage des haies et le broyage des bermes pour les années 2020 – 2021 et 2022.

Une seule entreprise a bien voulu remettre une offre sur 5 entreprises consultées, la commission Aménagement & Développement économique propose donc de retenir celle de la SARL Philippe REMON, de Parné sur Roc (Mayenne), dans les conditions suivantes pour 2020 :

- 50,60 € HT pour le débroussaillage de printemps (tarif à l'heure) ;
- 50,60 € HT pour le broyage des accotements au printemps (tarif à l'heure) ;
- 130,00 € HT pour l'élagage à l'automne (tarif au km) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission Aménagement & Développement économique et donc de retenir l'offre de la SARL Philippe REMON pour les années 2020, 2021 et 2022.

Réception en Préfecture le 18 septembre 2020

QUESTIONS DIVERSES

Rappel : visite de la casse automobile le samedi 12 septembre 2020 à 10h00

LAVAL Agglomération : information sur les déclarations préalables de travaux dans le cadre d'édification, de modification, de destruction des clôtures (hors secteurs ABF)

Madame le Maire explique avoir reçu un mail de Laval Agglomération qui aimerait connaître le souhait des Communes concernant la soumission des édifications, modifications, destructions des clôtures à déclaration préalable de travaux (par application de l'article R. 421-12 du Code de l'Urbanisme et hors secteurs ABF).

Pour rappel, de telles délibérations avaient été prises par certains conseils municipaux et celles-ci sont devenues aujourd'hui caduques depuis l'approbation du PLUi (16 décembre 2019).

Après discussion, le Conseil Municipal de Louvigné souhaite maintenir la soumission des édifications, modifications, destructions des clôtures à déclaration préalable de travaux sur l'intégralité de la Commune afin de pouvoir faire respecter les dispositions du règlement du PLUi en matière de clôtures.

Commission Communication & Citoyenneté

Le Conseil Municipal demande que la Commission Communication & Citoyenneté réfléchisse à la communication avec les administrés et puisse étudier toutes les solutions possibles.

Commission Finances & Administration générale

La prochaine commission Finances & Administration générale est programmée le mardi 22 septembre 2020 à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal.

Commission Aménagement & Développement économique

Compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du 02 septembre 2020 : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du 02 septembre 2020.

Point sur le planning du « Jardin des Capucines VI » :

- Semaines 35 à 37 : installation des réseaux souples avec analyses, tests et raccordement ;
- Semaine 38 et 39 : empierrement / bicouche ;
- Semaine 40 : bornage des lots ;
- Semaine 41 et 42 : document d'arpentage / plans de vente des lots ;

Installation des conteneurs enterrés : Les 4 déclarations préalables de travaux ont été acceptées. LAVAL Agglomération devrait nous faire parvenir prochainement le planning d'installation.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Point sur la Rentrée scolaire 2020 / 2021 : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, fait un point sur la rentrée scolaire 2020 / 2021 à l'école « Le Grand Pré » :

- 144 élèves ont été accueillis sur les 6 classes ;
- Concernant les ajustements liés à la COVID-19, toutes les salles sont nettoyées tous les jours. Le personnel communal est mobilisé et sollicité pour mettre en place ces impératifs ;
- Le restaurant scolaire ainsi que l'accueil périscolaire ont repris un rythme équivalent à celui d'avant COVID en terme de fréquentation ;

Recrutement d'un volontaire « service civique » : Madame Morgane LE MERRER informe le Conseil Municipal que le recrutement d'un volontaire est en cours et que plusieurs candidatures ont été reçues. Chaque candidat sera reçu en entretien préalable.

Club de foot d'Argentré : Madame le Maire explique avoir rencontré le nouveau Président du club de foot d'Argentré le vendredi 04 septembre 2020.

Sur cette saison 2020 / 2021, le club d'Argentré utilisera le terrain d'entraînement de Louvigné de la façon suivante :

- Entraînements le mercredi : 19h15 à 20h45 ;
- Entraînements du vendredi : 18h à 19h pour les U11 et U13 ;
19h à 21h pour les U16 et U18 ;

A ce jour 35 licenciés de Louvigné sont inscrits au club d'Argentré.

La prochaine commission Vie scolaire & Jeunesse est programmée le lundi 14 septembre 2020 à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal.

La réunion de présentation du service jeunesse est programmée le mercredi 23 septembre 2020 à 20h30 à Argentré à l'Escapade.

Commission Entretien & Cadre de vie

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur le chantier :

- Le chantier suit son cours avec le début de la pose de la charpente prévu à partir du 28 septembre 2020 (semaine 40).

« Le P'tit Bistrot » - point sur les travaux de remise en état et la signature du bail commercial :

- Des travaux de maintenance, le rajout d'une prise informatique et de prises de courant ont été réalisés cet été par Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire ;
- La signature du bail commercial a été effectuée le lundi 31 août 2020 entre la Commune de Louvigné et Monsieur Cédric PETIT dit GREZERIAT ;
- Il reste à déconnecter l'éclairage extérieur côté épicerie pour pouvoir installer la nouvelle enseigne « PROXI ». Il faudra peut-être prévoir également le remplacement des éclairages extérieurs côté bar car trop énergivores et rajouter une prise électrique côté cour pour un futur tourne broche ;
- L'état des lieux d'entrée est programmé le vendredi 11 septembre 2020 à 13h30 ;

Vestiaires foot – travaux de réparation et de sécurisation à prévoir suite aux diverses dégradations à répétition : L'utilisation du terrain de foot d'honneur ne sera autorisée qu'à partir du 20 septembre 2020 pour un match de district de l'AS Louvigné. Nous préservons la repousse du gazon suite à la réparation du système d'arrosage.

Les portes des vestiaires foot côté salle de réunion ont été toutes renforcées. Il va maintenant falloir faire de même sur les autres portes car elles ont également été vandalisées.

Les prochains conseils municipaux sont programmés les 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2020.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Brigitte CANDAS	Marie-José HOREL
Fabrice MALET Absent excusé	Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU
Corinne BAGOT	Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA
Jérémy GRENEAU	Quentin MAYET	Romain MONNIER